



Code de civilité de la Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache

Le présent code s'adresse à l'ensemble des membres de la Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache, incluant les différents intervenants lorsque requis.

1 Introduction

- Considérant qu'il y a lieu d'affirmer que les libertés et droits fondamentaux de la personne doivent être protégés par la volonté collective;
- Considérant qu'une philosophie fondée sur la valeur du respect et sur des relations humaines marquée de dignité et de compassion doit être mise de l'avant;
- Considérant que tout bénévole, tout employé a droit à un plein épanouissement dans un milieu de travail sécurisant;

La Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache, les membres du conseil d'administration et les bénévoles appuient la démarche suivante.

2 Principes

- Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.
- Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.
- Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

Toute personne qui œuvre au sein de la SGHSE a le droit à des conditions de travail et de recherches justes et raisonnables et qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et psychologique.

3 La civilité dans notre milieu

La civilité en milieu de travail ou en lieu de notre bénévolat c'est l'engagement de tous à observer des convenances, des comportements et des attitudes respectant l'autre et ses biens dans le cadre des activités reliées au milieu.

À l'opposé, le non-respect de civilité se manifeste soit par la rudesse, l'utilisation d'un langage grossier et vulgaire, l'impolitesse, l'insolence, l'arrogance, l'emploi des remarques ou de gestes désobligeants, blessants et vexatoires, par des cris ou vociférations, par des menaces ou de l'intimidation, par du harcèlement sexuel ou toute forme de discrimination telle que stipulée dans la Charte des droits et libertés de la personne.



Code de civilité de la Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache

4 La violence dans notre milieu

La violence en milieu de travail ou en lieu de notre bénévolat se définit comme l'usage abusif d'un pouvoir (physique, psychologique, hiérarchique, économique, moral ou social), de façon ouverte ou camouflée, spontanée ou délibérée, motivée ou non par une personne, un groupe ou une collectivité, via ses comportements ou ses structures, qui a pour objectif et souvent pour effet de dominer, contraindre, contrôler ou détruire, partiellement ou totalement, par des moyens physiques, verbaux, psychologiques, sexuels, moraux ou sociaux une autre personne, un autre groupe ou une autre collectivité.

Les comportements de violence, ce sont aussi des paroles, des gestes, des attitudes qui, bien qu'origines d'émotions légitimes en ce qu'elles sont des indicateurs intimes de ce qui nous touche ou nous affecte dans diverses situations, écrasent, ridiculisent, méprisent l'autre verbalement, physiquement, psychologiquement ou sexuellement.

Toute atteinte illicite à ce présent code confère à la victime le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.

* Ce code de civilité a été adapté pour la Société de généalogie et d'histoire de Saint-Eustache par M. Jean-Claude Payette et entériné par le conseil d'administration.